



LETTRE INFO,

Le Maire

MAJ RJ/RD 24 03 2020

COVID - 19

Suite à l'annonce du Président de la République du jeudi 12 mars 2020 puis l'adoption par le Parlement dimanche 22 mars des mesures instaurant un état d'urgence sanitaire, la Municipalité a pris des mesures dans le cadre de la crise majeure du COVID-19.

Parmi ces mesures les écoles (maternelle et primaire), l'accueil de loisir des mercredis, la Maison du Tourisme ainsi que l'accueil des jeunes Cadièrens de la Commune ont été fermés le vendredi 13 mars 2020 à 18h, pour une durée indéterminée.

Etant donné les restrictions et les recommandations de la Préfecture du VAR et des Fédérations sportives toutes les salles municipales et les locaux du complexe sportif Francis ITRAC, le city stade ont été fermés ainsi que les aires de jeu, les parcs et jardins à cette même date.

Des numéros d'appel ont été conservés et/ou mis en place pour joindre rapidement les services et assurer la continuité du service public ;

- Police municipale 06 60 16 87 76,
- Accueil 04 94 98 25 25
- CCAS 04 94 98 25 20
- Astreinte technique : 06 58 64 02 86.

Nous entrons dans notre deuxième semaine de confinement et poursuivons les actions pour limiter la propagation du COVID - 19.

Administration et continuité du service public dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

- Tous les bâtiments municipaux ainsi que la Maison du Tourisme sont fermés
- L'organisation a été adaptée et le personnel municipal dans la mesure du possible a été placé en télétravail
- Organisation à distance pour les rendez-vous individuels

Mairie de la CADIÈRE D'AZUR, avenue Gabriel PERI - 83740 LA CADIÈRE D'AZUR
Standard : 04.94.98.25.25 - Comptabilité 04.94.98.25.22- 04.94.98.25.24 - courriel
secretariat@lacadieredazur.fr - site web www.lacadieredazur.com





LETTRE INFO, Le Maire

Administration et continuité du service public dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire (suite)

- Des rondes par la Police municipale sur le communal pour faire respecter le confinement
- Nettoyage et l'entretien réalisés régulièrement par le service technique sur tout le territoire

Solidarité

- Contacts régulier à destination des personnes inscrites sur le registre des personnes isolées et fragiles sont réalisés pour leur proposer aide, assistance et conserver le lien social
- Les personnes isolées peuvent se signaler auprès du CCAS
- Mise à jour des services de proximités proposant la livraison des plats cuisinés et autres denrées alimentaires, ainsi que les services et commerces du village ouverts sont communiqués
- L'école maternelle et élémentaire restent ouvertes pour assurer l'accueil des enfants de personnels de santé. Cet accueil est assuré par les enseignants pendant le temps scolaire et le personnel communal prend le relais pendant le temps méridien.
 - o L'entretien des locaux est assuré régulièrement et les règles d'hygiène sont appliquées strictement.
- La résidence autonomie qui était dans l'anticipation depuis le 06 mars 2020 a pris toutes les mesures de précaution (respect des consignes d'hygiène, commande et gestion des stocks pour le gel, les masques, les gants, pas de contact avec les mineurs, mises en place d'un registre pour tracer les personnes qui rentrent et sortent de l'établissement pour assurer un suivi si nécessaire. Confinement et portage de repas dans les logements...) pour protéger les résident.e.s.

Mairie de la CADIÈRE D'AZUR, avenue Gabriel PERI - 83740 LA CADIÈRE D'AZUR
Standard : 04.94.98.25.25 - Comptabilité 04.94.98.25.22- 04.94.98.25.24 - courriel
secretariat@lacadieredazur.fr - site web www.lacadieredazur.com





LETTRE INFO, Le Maire

Information / communication

- Des informations sont diffusées et affichées régulièrement sur les gestes barrières et le confinement
- Des messages de téléalerte sont diffusés pour informer les administrés
- Des contacts téléphoniques sont pris régulièrement avec les personnes isolées et fragiles.

La crise sanitaire s'amplifie, et il est plus que jamais nécessaire de lutter contre le développement de la pandémie en veillant aux respects des consignes officielles.

Un point est réalisé tous les matins et en début de soirée pour permettre au jour le jour de déployer et d'ajuster les services correspondants aux besoins des administrés.

Tous les moyens municipaux, sont mobilisés pour que nous puissions sortir plus forts de cette crise. Nous devons tous faire preuve d'un esprit de solidarité et d'entraide.

Le Maire René JOURDAN salue le dévouement, l'implication, et l'engagement du personnel municipal pour assurer la continuité du service public ainsi que l'équipe de la Résidence autonomie « Sainte - Madeleine » qui assure quotidiennement la continuité de service que nous devons aux résidents.

En restant chez vous, vous sauvez des vies ! Un numéro vert répond à vos questions sur le COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 : 0 800130 000

Protéger-vous et prenez soin de votre entourage.

Mairie de la CADIÈRE D'AZUR, avenue Gabriel PERI - 83740 LA CADIÈRE D'AZUR
Standard : 04.94.98.25.25 - Comptabilité 04.94.98.25.22- 04.94.98.25.24 - courriel
secretariat@lacadieredazur.fr - site web www.lacadieredazur.com

